**Sujet:** « Lutter contre l’analphabétisme et encourager un minimum d’éducation pour les Jeunes dans les pays sous-développés. »

**Comité :** Conseil des droits de l’homme

**Parrainée par:** La République d’Irak

**Cosignataires :** Fédération Russe, Malaisie, République Islamique d’Afghanistan, République Algérienne démocratique et populaire, République populaire de Chine, République Islamique de Pakistan.

**Signataires:** République Arabe Syrienne, République Islamique d’Iran, République fédérale de Somalie.

Le conseil des droits de l’homme,

***Se référant à***l’article 26 de la déclaration universelle des droits de l’Homme qui affirme que : *«Toute personne a droit à l’éducation. L’éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l’enseignement élémentaire et fondamental. L’enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l’accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.»,*

***Ayant étudié qu***’il y a des jeunes enfants qui ne participent pas au système d’éducation et il existe actuellement 130 millions d’enfants analphabètes parmi la population infantile qui comptent de 2.2 milliards,

***Affirmant***l’inadéquation des fonds et le manque de ressources humaines bien formées et d'infrastructures pour atteindre les communautés nomades et rurales,

***Conscient du fait que***le taux d’analphabétisme ne cesse d’augmenter, jour après jours, surtout dans les pays sous-développés ou les pays qui souffrent de guerre et/ou de pauvreté,

***Gardant en tête***l*’*attitude défavorable de certaines communautés envers l'éducation des filles,

***Rappelant***la priorité accordée par les pauvres et les gens non éduqués à la valeur économique du travail des enfants par rapport à l'éducation a cause de leur inconscience de l’importance de l’éducation,

***Réaffirmant***le manque d'utilisation adéquate des médias pour promouvoir l'éducation,

***Touché profondément*** par l’incapacité de certains États à gérer les systèmes éducatifs, faiblesse des organes administratifs et de planification,

***Rappelant***que la Déclaration universelle des droits de l’homme Résolution 217 A (III), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels  et la Convention relative aux droits de l’enfant  reconnaissent le droit incessible de chacun à l’éducation,

1. **Charge** les États membres, en collaboration avec les organisations internationales, ainsi que des organisations non-gouvernementales, à promouvoir le droit à l'éducation pour tous ;
2. **Exhorte** les systèmes d’éducation doivent toujours intriguer l’enfant pour qu’il ne s’en désintéresse pas et sèchent l’école en employant des activité diverses et nouvelles ;
3. **Souligne** la fondation d’une organisation qui fait en sorte que les professeurs doivent avoir une bonne formation ;
4. pour promouvoir l’importance de l’éducation,
5. rassurer l’envoi des professeurs dans les pays qui ont un manque de professeur bien éduqué,
6. **Croit sincèrement** que l’application du droit à l'éducation, surtout pour les filles, contribue à l'éradication de la pauvreté;
7. Combattre l’analphabétisme des femmes et des filles et à veiller à ce qu’elles aient pleinement accès à l’éducation,
8. **Autorise** la création d’une organisation spécialisée pour les parents pour ;
9. que des personnes se portent volontaires pour solliciter les parents analphabètes,
10. leur expliquer l’importance de l’éducation pour les jeunes et les bénéfices directs que pourrait tirer la famille en élevant son niveau social et économique,
11. **Encourage** les Etats membres de faire des campagnes publicitaires et de former des groupes de pression pour sensibiliser le public a l’importance de l’éducation ;
12. **Invite** les Etats membres de consacrer une partie plus importante de leur budget à l’éducation ;
13. **Demande** aux organisations internationales et les pays développés des prêts et des fonds qui pourraient les aider dans leurs efforts ;
14. **Demande** au gouvernement et aux organisations et les institutions économiques et financières nationales et internationales ;
15. d’apporter un appui financier et matériel plus grand aux efforts déployé pour renforcer l’éducation et offrir l’éducation pour tous,
16. faire une bourse gratuite aux étudiants qui n’ont pas les moyens pour vivre du primaire au diplôme,
17. satisfaire les besoins alimentaires pour les familles qui souffrent de pénuries,
18. **Affirme** que les programmes pédagogique doivent chaque année être modifier et mis à jour avec les changements mondiaux ;
19. **Encourage** la création d’une organisation responsable de rassurer l’envoi des professeurs dans les pays qui ont un manque de professeur bien éduqué ;
20. **Prend acte** du rapport du Directeur général de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture intitulé « Projet de proposition et de plan pour une décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation.» ;
21. Mettre en œuvre l’action du plan’’ l’égalité des sexes a l’éducation’’ comme il était mentionné lors du dernier lancement de la décennie le 13 février 2005,
22. **Insiste** que le département d’état doivent travailler pour crée des écoles ẚ nuit pour les parents et de d’expliquer l’importance d’éducation pour eux et pour leur enfants.